

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2021-019 en date du 13 JANVIER 2021
Portant sur la création d'un poste de chargé territorial à temps non-complet**

L'an Deux Mille Vingt et un, le treize janvier à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en audio/visio conférence, sous la Présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 07/01/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 42	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 18	Exprimés : 44	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, BERGER, MEANARD, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, GRASS.

Pouvoirs : MM., ROULLAND à VENTENAT, LUQUET L à VERDIER.

Excusés : MM., DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, NOVAIS, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, FAUCONNET, PLAS, LUQUET A, D'HULSTER, FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, BRUNET, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER.

Secrétaire de séance : Monsieur SCARAMUCCIA Christian.

Rapporteur : Christian PAYARD, Vice-Président.

Le Conseil Communautaire a validé en séance du 16 décembre dernier la création d'un poste de chargé de coopération à temps non-complet dans le cadre de la politique enfance-jeunesse et notamment du suivi et de l'animation de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF.

Suite aux discussions qui se sont tenues lors du dernier conseil communautaire, il est proposé de créer un poste de chargé de développement territorial à temps non complet(17h30) et ainsi permettre le recrutement d'une personne à temps plein sur les deux missions.

Il est proposé de créer ce poste dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux dont

Les missions confiées porteraient, entre autre, sur :

- La coordination et l'accompagnement des projets de développement,
- Le suivi des contractualisations départementales, régionales, européennes et de l'État,
- La recherche de subventions,
- L'élaboration et le suivi des dossiers de subvention,
- L'animation territoriale.

Pour rappel, le demi-poste de chargé de coopération est financé forfaitairement à hauteur de 12 000 € annuel.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210113-2021-019-DE
Date de télétransmission : 22/01/2021
Date de réception en préfecture : 22/01/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

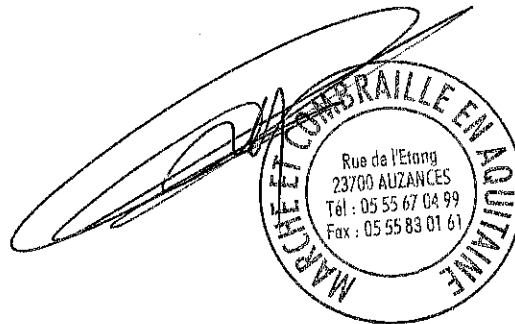
Ce poste est financé via le contrat BOOST'TER selon les modalités suivantes : salaire chargé d'un 0.5 ETP à hauteur de 40% d'une dépense annuelle de 25 000 € maximum.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'animateur territorial à temps non complet,
- De charger le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste,
- D'inscrire les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 22 janvier 2021
Pour copie conforme, le 22 janvier 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210113-2021-019-DE
Date de télétransmission : 22/01/2021
Date de réception préfecture : 22/01/2021